



Licence 2 avec stage ou sans

Par **luc801967**, le **17/02/2013** à **11:48**

bonjour, je vais m'installer en friterie ambulante et je dois prendre une licence 2 afin de pouvoir vendre de la bière et vin. Certains me disent qu'il faut faire un stage, d'autres me disent qu'il n'y a pas besoin de faire le stage si on vend de la bière ou du vin uniquement à ceux qui mangent. Pouvez-vous m'aider sur ce sujet car le stage coûte assez cher et je ne voudrais pas le faire pour rien. Merci de pouvoir me renseigner.

Par **trichat**, le **21/02/2013** à **10:17**

Bonjour, Votre question n'inspire pas! Je vous joins deux liens: l'un vers guide pratique sur les débits de boisson. Vous constaterez page 11, qu'il est bien prévu une formation qui doit précéder l'ouverture du lieu d'exploitation: <http://www.adacl40.fr/juridique/debit-boissons.pdf> l'autre, officiel, vers "vos droits.service public" où il est rappelé là encore qu'une formation est obligatoire pour obtenir le permis d'exploitation: <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22379.xhtml> Et en complément, formulaire de déclaration d'ouverture d'un débit de boissons: <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51703&cerfaFormulaire=11> En revanche, aucune indication sur la durée de la formation n'est indiquée. Cdt